

La prime était de \$1 par tonne en 1891-92. Subséquentement à 1892-93, de \$2 par tonne. Le total des primes payées a été :

1891-92 .....	\$ 30,294 37
1892-93 .....	93,896 48
1893-94 .....	125,044 49
1894-95 .....	63,383 95
1895-96 .....	105,741 24

#### FILATURES DE KINGSTON—DROITS SUR LE COTON.

M. FOSTER : Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, je désire poser une question au ministre des Finances et comme base à cette question, je vais lire un court extrait d'un journal de samedi dernier. Le correspondant du *Mail and Empire*, écrivant de Kingston, dit :

La bonne nouvelle nous arrive aujourd'hui qu'à partir de lundi prochain les filatures de coton de Kingston seront en opération tout le temps. Lorsque le gérant a été vu cette après-midi, il a répondu qu'il ne pouvait pas plus expliquer cet ordre que celui qui avait été donné il y a quelques semaines de ne travailler que la moitié du temps. On lui a demandé s'il était possible qu'on ait reçu d'Ottawa certains renseignements de nature à faire croire que l'industrie du coton ne serait pas sérieusement affectée par le prochain tarif. La réponse a été qu'il n'en savait rien, mais qu'il n'en serait pas surpris.

J'espère que mon honorable ami (M. Fielding) est en état de déclarer à la Chambre qu'il n'a été rien commis d'aussi inconstitutionnel que de laisser connaître à l'avance, aux fabricants de coton, le principe ou les détails du tarif.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Mon honorable ami, a dit qu'il avait l'intention de poser une question. Il m'obligerait en la posant distinctement, car j'avoue que je ne vois pas de question dans ses remarques. Quelle est exactement sa question ?

Une VOIX : Qu'il donne avis.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je n'ai pas besoin d'avis. Si l'honorable député veut dire quelle est sa question, je vais y répondre.

M. FOSTER : La question est simplement ceci, et je crois l'avoir rendre bien apparente par ma dernière remarque, lorsque j'ai exprimé l'espoir que le ministre des Finances serait en état d'assurer à la Chambre que le gouvernement n'avait rien fait d'aussi inconstitutionnel que de laisser connaître à l'avance aux fabricants de coton, le principe ou les détails du tarif.

Le MINISTRE DES FINANCES : Les espérances de l'honorable député sont très intéressantes, mais je ne crois pas qu'elles équivalent à une question. Car dans ce cas, je pourrais lui donner l'assurance qu'il peut être certain que le gouvernement ne fera rien d'inconstitutionnel.

M. FOSTER : Si mon honorable ami n'est pas satisfait....

Plusieurs VOIX : A l'ordre.

M. FOSTER : Je suis parfaitement dans l'ordre. Le ministre des Finances me demande de poser la question, vu qu'il n'en voit aucune dans ce que j'ai dit. La voici : Est-il vrai, comme le laisse entendre le paragraphe que je viens de lire, que le ministre Sir RICHARD CARTWRIGHT.

des Finances ou un membre du gouvernement ait fait connaître à l'avance, le principe ou les détails du prochain tarif, concernant le coton ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Premièrement, dans le paragraphe cité par l'honorable député je ne vois pas qu'il soit dit que le ministre des Finances a commis quelque indiscretion à ce sujet, et deuxièmement, vu qu'il cite le *Mail and Empire* de Toronto, je dois dire que malgré tout mon respect pour ce journal, je ne désire pas être tenu responsable de ses dépêches.

M. FOSTER : J'aime beaucoup la réponse de l'honorable ministre.

#### ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DE SON EXCELLENCE.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Russell pour une adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session.

Le MINISTRE DU COMMERCE (sir Richard Cartwright) : M. l'Orateur, mon honorable ami (M. Foster), est peut-être en état aujourd'hui de répondre à la question dont je lui ai donné avis il y a une couple de jours.

M. FOSTER : Vous êtes trop curieux.

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES (M. Davies) : Ayons la réciprocité dans les questions.

Le MINISTRE DU COMMERCE : J'ai demandé à mon honorable ami si ses opinions sur le règlement effectué au sujet des écoles du Manitoba, étaient telles qu'elles pouvaient l'induire à proposer ou appuyer une motion de censure à propos de ce règlement. Il ne paraît pas pressé de répondre à cette question. J'aimerais le savoir, parce que je vais prendre la liberté de lui dire, ainsi qu'à son honorable ami (sir Charles Tupper) que s'ils ne se croient pas tenus de proposer une motion de censure au sujet de ce règlement auquel ils ont concouru une si grande partie de leurs discours—et en cela je suis certain d'avoir l'approbation de beaucoup de leurs partisans, je prétends qu'ils ont été bien malavisés en parlant d'une question qui doit rappeler péniblement à leurs amis, l'extrême maladresse avec laquelle cette affaire a été conduite par eux depuis un an ou deux.

A ces honorables députés qui critiquent si sévèrement la conduite du premier ministre, je dirai que c'est une opinion assez généralement répandue, des deux côtés de la Chambre que quels qu'aient été leurs motifs, leur conduite a été de nature à mettre en péril la paix au Canada, et a contribué, en très grande partie et à juste titre, à leur déchéance politique.

Cette affaire des écoles au Manitoba, est une de ces questions qui se présentent de temps à autre et qui peuvent servir à déterminer la valeur des hommes qui ont à les régler. Le règlement de celle-ci exige beaucoup de courage et de grandes qualités d'homme d'Etat. Il ne s'agissait pas cette fois d'une de ces questions qu'on peut résoudre avec des phrases et de la façon, elle exigeait des qualités d'un ordre plus élevé.